



Extrait du registre des du Conseil d'admin du Mercredi 09 juillet 2025

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 11 JUIL. 2025

ID : 031-213100662-20250709-DEC202518-DE



Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 09 juillet 2025, à la Mairie de Bessières (31660), Salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le vendredi 02 juillet 2025 pour la réunion. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Madame Marie-Hélène PEREZ –membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Martine JARLAN - Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absents :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Madame Elisabeth CORDEIRO, Madame Emilie PEZET

Absents excusés avec pouvoir:

Monsieur Adam BEN BRAHIM ayant donné pouvoir à Monsieur Cédric MAUREL

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 7
- Nombre d'administrateur représenté : 1

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric BONNAFOUS

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 09h05

2025-018 CCAS - Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 18 Juin 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 8	Abstentions : 0	Exprimés : 8	Pour : 8	Contre : 0

Il est proposé au Conseil d'administration d'arrêter le procès-verbal de la séance du mercredi 18 juin 2025.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **ARRÊTE** le procès-verbal de la séance du mercredi 18 juin 2025;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.
- **Donne Mandat** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant



Le Président,

Cédric MAUREL